

Madame, Monsieur,

Neuf millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté. Parmi eux beaucoup ont un travail et plus de 100 000 sont des Meurthe-et-Mosellanes et des Meurthe-et-Mosellans. Ces statistiques nous heurtent. Elles sont inacceptables dans un pays qui se place au 6^e rang des pays riches.

Plus choquant encore : en France, **un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté.** C'est un sur trois pour les enfants qui vivent en famille monoparentale.

Le RMI créé il y a 30 ans et relayé par le RSA il y a 10 ans, n'ont pas suffi à endiguer la pauvreté. 30 % de celles et ceux dont les bas revenus leur donnent droit au RSA ne le demandent pas et des catégories de la population particulièrement exposées à la pauvreté en sont écartées : les jeunes, les petits agriculteurs, les artisans qui n'arrivent pas vivre de leur activité, les aidants quittant leur travail pour s'occuper de leur proches, les travailleurs épisodiques,...

Sans attendre une loi venant « d'en haut » pour changer cette situation inadmissible, **la Meurthe-et-Moselle a décidé d'expérimenter un Revenu de base** aux côtés de 12 autres départements.

Le principe du revenu de base c'est de verser une somme à tous ceux qui en ont besoin avec affiliation automatique. Aucune démarche ne sera à effectuer afin de lutter contre le non recours.

Expérimenter le Revenu de base, c'est nous obliger à innover parce que **c'est un devoir de chercher de nouvelles solutions dans le contexte d'une pauvreté qui s'enkyste.** Les 13 conseils départementaux dont celui de Meurthe-et-Moselle, ont choisi de mener cette recherche en trois étapes. La première est en cours. Elle consiste à définir le modèle de revenu de base que nous expérimenterons au début de l'année 2019. Entre temps, c'est-à-dire au second semestre 2018, nous proposerons un projet de loi d'expérimentation territoriale qui devra être accepté par le législateur. **Nous espérons pouvoir profiter de l'assouplissement du droit à l'expérimentation locale annoncé** par le Président de la République.

La création d'un Revenu de base s'inscrit dans l'idée d'universalité et d'égalité qui préside à la solidarité dans la République Française. Sa configuration soulève des questions sur lesquelles **nous voulons l'avis du plus grands nombre de citoyennes et citoyens** car elles interrogent la solidarité que nous voulons promouvoir. **Une enquête en ligne a été lancée à laquelle je vous invite à participer** en vous rendant à l'adresse internet : www.monavissurlerevenudebase.fr

Au-delà de cette enquête numérique, je vous invite à
4 rencontres publiques d'information et d'échange sur le Revenu de base.

À quelles conditions le Revenu de base participera-t-il à réduire les inégalités et à renforcer la cohésion sociale ? Pourquoi permettra-t-il à ses bénéficiaires de reprendre le chemin de l'emploi pour celles et ceux qui en sont privé.e.s ? Sera-t-il dégressif pour les personnes qui retrouveront un emploi ? À partir de quel âge sera-t-il accessible ? Les artisans et les agriculteurs pourront-ils en bénéficier ? Sera-t-il calculé pour chaque personne ou par foyer lorsque les personnes vivent en couple ?...

Ce sont quelques-unes des questions qui me sont couramment posées et dont je vous invite avec les vôtres, **à venir débattre à l'occasion de quatre rencontres** (dates et détails page 4)

Je vous remercie de vous inscrire en vous rendant à l'adresse
www.meurthe-et-moselle.fr/revenudebase

Retrouvez les informations concernant l'expérimentation
d'un Revenu de base sur www.meurthe-et-moselle.fr

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer prochainement, je vous prie, d'agréer, mesdames messieurs, mes sincères salutations.

Mathieu Klein
président du conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle



COMPRENDRE LE

REVENU

DE BASE

EN 7 QUESTIONS

LE REVENU DE BASE, CEST QUOI ?

C'est une somme versée à tous, sauf à celles et ceux qui ont des revenus suffisants, avec affiliation automatique des personnes concernées.

Le revenu de base est une idée ancienne qui connaît un regain d'intérêt dans le débat public. Il vise à relever les enjeux :

- de réduction de la pauvreté,
- de réduction du non recours aux prestations sociales (par exemple, plus de 30 % des personnes qui ont droit au Revenu de Solidarité Active -RSA- ne le demandent pas),
- de facilitation au retour à l'emploi,
- de réduction de la stigmatisation,
- de simplification du système social et fiscal.

POURQUOI LE DÉPARTEMENT A-T-IL CHOISI DE L'EXPÉRIMENTER ?

Le revenu de base s'inscrit dans la lutte contre la pauvreté et croise la compétence Solidarité du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Le département ne peut pas rester passif face aux limites que nous constatons au quotidien dans l'accompagnement des personnes qui bénéficient des minima sociaux.

COMMENT LE DÉPARTEMENT COMPTE-T-IL L'EXPÉRIMENTER ?

Le Département fait partie d'un collectif de 13 conseils départementaux* qui se sont engagés pour expérimenter le Revenu de base dans le cadre d'une démarche en trois étapes

La première étape a commencé début 2018. Elle consiste à **réaliser une étude** qui est en cours avec l'Institut des Politiques Publiques (IPP), institut de recherche en économie, portant sur deux axes :

- Étudier comment le système de redistribution actuel permet ou non actuellement de lutter contre la pauvreté et de sortir les ménages de cette situation.
- Étudier 18 scénarios de revenu de base en fonction de trois variables :
 1. Les prestations qui vont être fusionnées dans le Revenu de base : RSA, Prime d'activité et Allocation Spécifique de Solidarité fusionnés ou non avec les Allocations Logement.
 2. L'âge des bénéficiaires : à partir de 25 ans ou de 21 ans ou de 18 ans.
 3. La dégressivité du revenu de base en fonction des revenus d'activités.

Les résultats de l'étude seront diffusés lors d'un colloque public le 6 juin prochain à Bordeaux. Les 13 conseils départementaux feront connaître le modèle de revenu de base qu'ils décident d'expérimenter à ce moment-là.

La seconde étape consiste à **rédiger un projet de loi d'expérimentation territoriale**. C'est une disposition législative qui existe en France. Elle permet de tester des dispositions nouvelles qui, selon les résultats, pourront être généralisées après expérimentation. Le projet de loi d'expérimentation du revenu de base qui sera choisi impliquera certainement d'adapter le RSA.

La troisième étape marquera **l'engagement de l'expérimentation** du Revenu de base au début de l'année 2019.

COMMENT SERA-T-IL FINANCÉ ?

L'étude en cours est prise en charge par les budgets des 13 départements. Son coût est donc très limité pour chacun des départements. Le coût du Revenu de base lui-même **dépendra largement du périmètre de l'expérimentation** (personnes concernées, territoire), et de l'intégration de dispositifs existants dans le revenu de base. En revanche, la prise en charge d'une expérimentation ne pourra évidemment pas reposer sur les seuls départements, dont le niveau de contrainte financière est particulièrement important.

LE REVENU DE BASE N'EST-IL PAS CONTRADICTOIRE AVEC LE TRAVAIL ?

Le revenu de base est fait pour celles et ceux qui passent à travers les mailles du filet de protection. C'est une opportunité pour eux de reprendre le chemin de l'emploi.

Nous savons par exemple que le montant du revenu de solidarité actuel est insuffisant pour reprendre un emploi dans beaucoup de cas car on ne peut résoudre la question de l'insertion si on ne lève pas aussi les freins monétaires qui empêchent par exemple, d'accéder facilement à une solution de garde d'enfants adapté lorsque l'on trouve un travail à horaire décalé et que l'enfant vit dans une famille monoparentale ou encore de rejoindre son travail lorsque l'on habite en milieu rural et que son emploi se trouvent à plusieurs dizaines de kilomètres.

EXPÉRIMENTATION SOCIALE OU DÉMARCHE POLITIQUE ?

Le Département veut tester le revenu de base pour :

- évaluer ses potentialités et ses limites,
- identifier les différents leviers sur lesquels jouer et envisager les conditions de son expérimentation locale.

Le test départemental permettra de se forger des avis éclairés sur l'opportunité du revenu de base. La démarche participera aussi au débat public sur la question.

QU'EN PENSENT LES FRANÇAIS ?

Pour recueillir l'opinion des citoyens sur le sujet, les 13 départements ont lancé le 29 mars une enquête sur internet à l'adresse :

www.monavisurlerevenudebase.fr

Cette enquête vise à connaître l'avis des citoyens sur des points clés qui conditionneront l'expérimentation. Les internautes sont invités à se positionner, par exemple, sur la pertinence d'ouvrir ce dispositif aux jeunes qui n'ont pas aujourd'hui droit au RSA et dont le taux de pauvreté avoisine les 24 %, sur le montant de ce revenu, sur les allocations à fondre dans le dispositif ou sur les conditions d'accès (obligation de recherche d'emploi, notamment).

Les enseignements tirés de ce questionnaire permettront aux 13 départements de mieux cerner les attentes de nos concitoyens.

* Ardèche, Aude, Ariège, Dordogne, Gers, Gironde, Meurthe-et-Moselle, Haute Garonne, Ille et Vilaine, Landes, Lot et Garonne, Nièvre, Seine-Saint-Denis.

CALENDRIER

JANVIER 2018

Engagement d'une étude sur le revenu de base par les 13 départements.

29 MARS 2018

Lancement d'une enquête publique sur le revenu de base.

AVRIL - MAI 2018

Consultation par le département de Meurthe-et-Moselle des citoyens sur le revenu de base.

6 JUIN 2018

Présentation des résultats de l'enquête.

FIN 2018

Proposition de loi d'expérimentation.

DÉBUT 2019

Début de l'expérimentation.

4 RÉUNIONS PUBLIQUES SUR LE **REVENU** DE BASE

Judi 17 mai à Nancy - 18h30

Centre Administratif Départemental
48, esplanade Jacques-Baudot

Mercredi 23 mai à Bulligny - 18h30

La Fabrique, route de Crézilles

Mardi 29 mai à Longwy - 18h30

Centre social Caf « Blanche Haye »
16, rue André-Malraux

Mercredi 30 mai à Lunéville - 18h30

Salon des halles
1^{er}, Place Léopold

INSCRIPTIONS

www.meurthe-et-moselle.fr/revenudebase

**Retrouvez les informations concernant
l'expérimentation d'un Revenu de base sur**

www.meurthe-et-moselle.fr

www.monavissurlerevenudebase.fr



@departement54

www.meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54